PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 août 2026

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 18 août 2026 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Madame la conseillère Josianne Bouchard.
Madame la conseillère Audrey Ashworth est absente et en a informé les membres du Conseil d'administration.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Monsieur le conseiller Maxime Lasnier et Madame la conseillère Karine Trudeau.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :
Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;
Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et
Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h45.

2- Adoption de l'ordre du jour

Ri-2026-08-1957

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2026;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

1- Ouverture de la séance
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Approbation du procès-verbal du 14 juillet 2026
4- Comptes
5- Correspondance
6- ICO Technologies : renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) du logiciel Première Ligne pour l'année 2027
7- Ordinateur de la caserne de Sainte-Brigide-d'Iberville : réactivation du dossier
8- Embauche de deux nouveaux pompiers
 8.1 Jacob Charette
 8.2 Alexandre Giugovaz
9- Formation des pompiers
 9.1 Examen « Officier I » de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)
 9.1.1 Report de l'examen de Elizabeth Carpentier

9.1.2 Rémunération des heures pour la durée de l'examen et remboursement des frais d'examen et de déplacement de Miguel Cloutier

10- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
- 10.1 Municipalité de Noyan : renouvellement de l'entente pour l'année 2027
- 10.2 Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford : renouvellement de l'entente pour l'année 2027
- 10.3 Rencontre annuelle avec les municipalités : suivi

11- Prévention résidentielle 2026 : suivi
12- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
- 12.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
- 12.2 Tableaux concernant la « force de frappe » pour la période du 1er janvier au 30 juin 2026

13- Rapports des membres du Conseil d'administration
14- Varia
15- Période de questions
16- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- <u>Approbation du procès-verbal du 14 juillet 2026</u>

Ri-2026-08-1958

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- <u>Comptes</u>

Ri-2026-08-1959

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 18 août 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 39 101,25 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>Certificat de disponibilité de crédits</u>

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont

disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- <u>Correspondance</u>

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2026.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

6- <u>ICO Technologies : renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) du logiciel Première Ligne pour l'année 2027</u>

Ri-2026-08-1960

Considérant le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour le logiciel Première Ligne qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2025 entre ICO Technologies et la Régie intermunicipale d'incendie;

Considérant que ce contrat se renouvelle le 1er janvier de chaque année, et ce, pour une période de 12 mois (article 9.8);

Considérant que le coût annuel du CESA était de 1 289,50 $ plus taxes pour l'année 2025 et de 1 422,40 $ plus taxes pour l'année 2026;

Considérant que pour l'année 2027, le coût annuel du CESA a été fixé à 1 600,20 $ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josianne Bouchard

ET RÉSOLU de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour le logiciel Première Ligne pour l'année 2027 entre ICO Technologies et la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, pour un coût annuel de 1 600,20 $ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- <u>Ordinateur de la caserne de Sainte-Brigide-d'Iberville : réactivation du dossier</u>

La directrice générale et greffière-trésorière rappelle aux membres du Conseil d'administration que :

- Logimax Service Informatique et Développement Innovations Haut-Richelieu n'ont pas réussi à régler le problème de connexion à distance du directeur du Service de sécurité incendie (SSI) ni les problèmes ponctuels de connexion en caserne du technicien en prévention incendie (TPI);

- l'ordinateur de la caserne de Sainte-Brigide-d'Iberville a été acheté en 2022 et la mémoire externe ayant été ajoutée ne semble pas suffisante pour les besoins du SSI et du TPI;
- il a été résolu de demander une soumission à Logimax Service Informatique pour l'achat d'un nouvel ordinateur pour la caserne de Sainte-Brigide-d'Iberville et d'autoriser une dépense maximale de 1 500 $ plus taxes pour cet achat (réf. résolution No Ri-2026-03-1922);
- suite à la réception de deux soumissions datées du 19 mars 2026 de Logimax Service Informatique, lesquelles ont été transmises à tous les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, Monsieur Maxime Lasnier, conseiller municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville siégeant à la Régie, a examiné ce dossier et estime que l'achat d'un nouvel ordinateur n'est peut-être pas nécessaire;
- à ce jour, il n'a pas été possible que Logimax Service Informatique et Développement Innovations Haut-Richelieu travaillent ensemble et règlent les problèmes informatiques relatifs à l'ordinateur de la caserne de Sainte-Brigide-d'Iberville (réf. procès-verbal du 21 avril 2026, point 14, pages 1810-1811).

La directrice générale et greffière-trésorière suggère de réactiver ce dossier en communiquant avec le Groupe Cosior, une entreprise spécialisée en informatique qui gère depuis deux ans l'ensemble des équipements informatiques ainsi que la cybersécurité de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

8- Embauche de deux nouveaux pompiers

8.1 Jacob Charette

Ri-2026-08-1961

Considérant que la candidature de Monsieur Jacob Charette pour un poste de pompier volontaire rémunéré a été déposée lors de la séance tenue le 20 janvier 2026 et qu'il a été résolu :

- de permettre à Monsieur Jacob Charette de participer à certaines activités du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville comme « recrue à titre d'observateur », le tout sans rémunération; et
- de réévaluer la candidature de Monsieur Charette à titre de pompier volontaire rémunéré une fois qu'il aura atteint l'âge de 18 ans (réf. résolution No Ri-2026-01-1897);

Considérant que Monsieur Charette a maintenant 18 ans et que, selon Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, il semble démontrer des aptitudes et de l'intérêt pour le travail de pompier volontaire rémunéré;

Considérant que ce candidat n'a aucune formation dans le domaine de la sécurité incendie, mais qu'il est prêt à suivre les cours nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU :

- d'embaucher Monsieur Jacob Charette à titre de pompier volontaire rémunéré de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, à partir du 18 août 2026, selon les conditions de travail des pompiers en vigueur;
- de rémunérer ce nouveau pompier au tarif accordé aux pompiers sans formation complétée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Karine Trudeau quitte la salle du Conseil pendant quelques minutes, puis reprend son siège.

8.2 Alexandre Giugovaz

Ri-2026-08-1962

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la lettre d'intérêt et du curriculum vitae de Monsieur Alexandre Giugovaz qui désire soumettre sa candidature pour un poste de pompier volontaire rémunéré;

Considérant que Monsieur Giugovaz détient, entre autres, un diplôme d'études professionnelles (DEP) en intervention en sécurité incendie et possède donc la formation requise pour travailler comme pompier à la Régie intermunicipale d'incendie;

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a rencontré Monsieur Giugovaz et recommande son embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josianne Bouchard

ET RÉSOLU d'embaucher Monsieur Alexandre Giugovaz à titre de pompier volontaire rémunéré de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, à partir du 18 août 2026, selon les conditions de travail des pompiers en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Formation des pompiers

9.1 Examen « Officier I » de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)

9.1.1 Report de l'examen de Elizabeth Carpentier

Les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont autorisé l'inscription de Madame Elizabeth Carpentier, pompière de la Régie intermunicipale d'incendie, à l'examen « Officier I » de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) ainsi que la rémunération des heures pour la durée de l'examen et le remboursement des frais d'examen, de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2026-05-1939).

Cependant, Madame Carpentier s'étant blessée à un doigt quelques jours avant l'examen prévu le 4 juillet 2026, elle a obtenu un billet médical et a demandé le report de son examen. Le prochain examen « Officier I » de l'ENPQ devrait avoir lieu à la fin du mois de septembre 2026.

9.1.2 Rémunération des heures pour la durée de l'examen et remboursement des frais d'examen et de déplacement de Miguel Cloutier

Ri-2026-08-1963

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont autorisé l'inscription de Monsieur Miguel Cloutier, pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, à l'examen « Officier I » de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) ainsi que la rémunération des heures pour la durée de l'examen et le remboursement des frais d'examen, de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2026-05-1940);

Considérant que Monsieur Cloutier a effectué l'examen « Officier I » de l'ENPQ le 4 juillet 2026, tel que prévu, et qu'il a réussi cet examen d'une durée de 2 heures;

Considérant que les frais d'examen payés par Monsieur Cloutier s'élèvent à 483,10 $;

Considérant qu'avec l'accord de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Cloutier a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la caserne de Bedford où avait lieu cet examen, le tout pour un total de 82 kilomètres;

Considérant que Monsieur Cloutier n'a aucun repas à se faire rembourser;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la rémunération de Monsieur Miguel Cloutier, pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, pour l'examen « Officier I » de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), soit 2 heures au tarif horaire de 29,32 $, pour un montant total de 58,64 $ qui sera versé lors de la prochaine période de paye;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 542,14 $ à Monsieur Cloutier, en remboursement des frais suivants :
 - frais d'examen au montant de 483,10 $; et
 - frais de déplacement, soit 82 kilomètres à 0,72 $, pour un montant de 59,04 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

10- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

10.1 Municipalité de Noyan : renouvellement de l'entente pour l'année 2027

La résolution numéro 2026-08-05 de la Municipalité de Noyan par laquelle elle renouvelle l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie avec la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2027, pour un total de 60 heures, est déposée.

10.2 Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford : renouvellement de l'entente pour l'année 2027

La résolution numéro 2026-08-11 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford par laquelle elle renouvelle l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie avec la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2027 est déposée.

Au total, 260 heures de prévention sont prévues pour cette Municipalité au cours de l'année 2027.

10.3 Rencontre annuelle avec les municipalités : suivi

Monsieur Serges Lafrance, maire de Henryville, désirait rencontrer les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie et avait annoncé qu'il serait présent à la rencontre annuelle avec les municipalités prévue le mardi 18 août 2026 à 18h30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire.

Madame Suzanne Boulais, mairesse de Mont-Saint-Grégoire et présidente de la Régie intermunicipale d'incendie, a répondu aux questions de Monsieur Lafrance concernant le pourcentage d'augmentation du tarif horaire qui sera facturé aux municipalités pour les services du technicien en prévention incendie au cours de l'année 2027. Monsieur Lafrance a quitté la salle vers 18h45.

Aucune autre des municipalités desservies par le technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie n'était présente à cette rencontre.

11- Prévention résidentielle 2026 : suivi

En date du 5 août 2026, la prévention résidentielle se résumait comme suit :

Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

- résidences à visiter : 220
- résidences visitées : 69 (31 %), dont 47 sont conformes et 22 ont des anomalies à corriger

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

- résidences à visiter : 135
- résidences visitées : 109 (81 %), dont 55 sont conformes et 54 ont des anomalies à corriger

Les visites de prévention résidentielle se poursuivent sur le territoire des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

12- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

12.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

12.2 Tableaux concernant la « force de frappe » pour la période du 1er janvier au 30 juin 2026

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie des tableaux concernant la « force de frappe » pour la période du 1er janvier au 30 juin 2026, tels que complétés par Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, et transmis à la MRC du Haut-Richelieu.

Monsieur Bernhard donne quelques explications concernant ces tableaux. Les membres du Conseil d'administration n'ont aucune question.

13- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

14- Varia

Madame Karine Trudeau : démission de son poste de conseillère municipale de Sainte-Brigide-d'Iberville pour cause de déménagement

Madame Karine Trudeau, conseillère municipale de Sainte-Brigide-d'Iberville et déléguée à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, annonce aux membres du Conseil d'administration qu'elle devra démissionner de son poste de conseillère municipale puisqu'elle déménagera à l'extérieur du territoire de la Municipalité.

Néanmoins, Madame Trudeau prévoit être en mesure de siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie lors des séances extraordinaire et ordinaire qui se tiendront le mardi 15 septembre 2026.

15- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

16- Levée de la séance

Ri-2026-08-1964

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____	_____
Suzanne Boulais, présidente	Irène King, directrice générale et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente